



Les Métaux Canadiens inc.

CSE: CME

Métaux Canadiens annonce la clôture d'une première tranche de financement dans le cadre d'un placement privé pour un maximum de 3 000 000 \$

Montréal, Québec - (13 mars 2018) – Les Métaux Canadiens inc. (la « **Société** ») (CSE : CME) a le plaisir d'annoncer qu'elle a clôturé une première tranche de son placement privé d'unités sans l'entremise d'un courtier, annoncé le 28 février 2018, avec trois investisseurs à savoir le Gouvernement du Québec, via son Fonds Capital Mines Hydrocarbures, géré par Ressources Québec (« **RQ** »), CDPQ Sodémex inc., et Métaux Osisko inc., une société canadienne d'exploration et de mise en valeur, en vertu duquel la Société a émis 25 300 000 unités de la Société (les « **Unités** ») à un prix de 0,10 \$ par Unité, pour un produit total brut de 2 530 000 \$ (le « **Placement** »).

Chaque Unité comprend une action ordinaire de la Société (une « **Action** ») et un demi-bon de souscription d'Action (chaque bon de souscription entier, un « **Bon**»). Chaque Bon peut être exercé afin d'acquérir une Action additionnelle de la Société jusqu'au 13 mars 2020 à un prix d'exercice de 0,15 \$ par Action.

Stéphane Leblanc, président du conseil et chef des investissements de la Société, a commenté : « Nous sommes heureux du soutien continu que nous avons reçu des investisseurs dans le cadre de ce financement. Ce financement représente un jalon important pour l'entreprise et nous permettra de continuer à travailler pour la réalisation du projet Langis. »

Les titres émis dans le cadre du Placement sont assujettis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour expirant le 14 juillet 2018.

Le Placement a été complété sur la base d'un placement privé conformément aux dispenses d'obligation de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujettie à l'approbation définitive du CSE.

Déclaration en vertu du système d'alerte

Suite au placement, RQ a un contrôle ou une emprise sur 14 300 000 Actions, ce qui représente environ 13,29 % des Actions émises et en circulation. En tenant compte du Placement et de l'exercice potentiel des Bons émis à RQ dans le cadre du Placement, le contrôle ou l'emprise de RQ sur les Actions est inférieur à 20 %. Le placement est une transaction privée qui n'a pas été effectuée par le biais d'un marché ou d'une bourse. RQ détient les Actions et les Bons aux fins d'investissement uniquement et pourrait, selon certaines conjonctures, notamment la conjoncture des marchés, augmenter ou diminuer sa propriété véritable ou son contrôle à l'égard des Actions, des Bons ou d'autres titres de la Société.

De l'information additionnelle sur le Placement est disponible dans la déclaration déposée sur SEDAR par RQ en vertu du système d'alerte.

À propos de Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement créant de la valeur ajoutée dans l'espace des métaux de base avec une emphase sur les actifs miniers zincifères au Canada. La Société a consolidé plus de 63 000 hectares de terrains dans le camp minier de Bathurst, un camp minier historique de calibre mondial situé dans le nord du Nouveau-Brunswick, où elle s'affaire à accroître et convertir les ressources de six gîtes historiques. Métaux Osisko détient aussi une participation de 100 % dans le camp minier de Pine Point situé aux Territoires du Nord-Ouest, lequel renferme plus de 70 millions de tonnes de ressources historiques pouvant être exploitées par fosse à ciel ouvert ainsi qu'un fort potentiel d'exploration. La stratégie de Métaux Osisko pour ces deux camps miniers consiste à développer un portefeuille d'actifs comptant plusieurs gisements qui pourraient alimenter une usine centrale. Au Québec, Métaux Osisko détient 42 000 hectares couvrant 12 cibles d'exploration préliminaire pour le zinc dont l'avancement se fera de façon sélective. En parallèle, Métaux Osisko surveille plusieurs paires axés sur les métaux de base pour des projets et des opportunités d'acquisition. Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX/NYSE : OR) et Minière Osisko (TSX : OSK) sont des actionnaires importants de Métaux Osisko

À propos de Les Métaux Canadiens inc.

Les Métaux Canadiens se concentre sur le développement de se son projet Langis, un dépôt de silice de haute pureté situé dans la province de Québec. La Société se positionne rapidement comme fournisseur de silice de haute pureté et d'alliage de silicium en Amérique du Nord. Les matériaux à base de silicium peuvent être formulés pour fournir une large gamme de produits à partir de matériaux de construction plus durables, plus rapides, avec des dispositifs électroniques plus intelligents, des panneaux solaires ainsi que des éoliennes plus efficaces. Nous nous attendons à devenir un fournisseur mondial pour un certain nombre d'industries et d'applications mais sans limitation : le verre, la céramique, l'éclairage, le pétrole et le gaz, la peinture, le plastique et le caoutchouc. Nous souhaitons également devenir un fournisseur intégré pour les industries métallurgiques incluant les fonderies, et participer à un large éventail d'applications civiles, industrielles, environnementales et connexes. Ces marchés cibles font partie intégrale de la vie de millions de personnes chaque jour.

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Stephane Leblanc

Chef d'investissement

Courriel: sleblanc@canadianmetalsinc.com

Site web: www.canadianmetalsinc.com

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression U.S. Person dans le règlement intitulé Regulation S pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte ou le bénéfice de telles personnes, à moins qu'ils soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou qu'ils fassent l'objet d'une dispense de cette inscription.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières et de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Tout énoncé, autre qu'un énoncé basé sur des faits historiques, est un énoncé prospectif. De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « espère », « estime », « prévoit », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots ou expressions ou encore lorsqu'ils indiquent que certains actes, évènements ou résultats « pourraient » ou « devraient » être posés, « se produiront » ou « seront atteints », et incluent, sans s'y limiter, que le bon de souscription soit exerçable et que la Société recevra toutes les approbations réglementaires, incluant les approbations des tierces parties, afin de procéder au programme de dénoyage. Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement, les perspectives et les opportunités soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs comprennent la réception, dans les délais prévus, de toutes les approbations réglementaires suite à la clôture du placement, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, incluant les approbations des tierces parties, afin de réaliser le programme de dénoyage, et ceux compris dans les documents publics de la Corporation, incluant les rapports de gestion de la direction déposés dans SEDAR, au www.sedar.com. Bien que La Corporation soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans l'élaboration des énoncés prospectifs sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que de tels évènements se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. Sauf si les lois applicables le requièrent, La Corporation décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'évènements futurs ou pour toute autre raison.

Le CSE et son fournisseur de services de réglementation n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué de presse.